

N° 99

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 40

DÉFENSE

Exposé d'ensemble.

Dépenses en capital.

Rapporteur spécial : M. René MONORY.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Mlles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5° législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexes 49 et 50), 1233 (tome I) et in-8° 169.

Sénat : 98 (1974-1975).

Lois de finances. — Défense.

S O M M A I R E

	pages
PRÉAMBULE	4
PREMIÈRE PARTIE. — Exposé d'ensemble sur le budget et considérations générales sur le titre V	5
Chapitre 1 ^{er} . — <i>Exposé d'ensemble</i>	5
Chapitre II. — <i>Considérations générales sur le titre V</i>	8
1. Pression exercée sur le titre V par l'accroissement du titre III	9
2. Ecart entre les prévisions de la loi-programme et les réalisations	9
3. Pourcentage du P.N.B. consacré à la Défense	10
4. Nécessité d'un débat sur la Défense nationale	10
5. Observations sur deux problèmes particuliers	11
DEUXIÈME PARTIE. — Analyse des crédits du titre V	13
Chapitre 1 ^{er} . — <i>Section commune</i>	13
Chapitre II. — <i>Section Air</i>	20
Chapitre III. — <i>Section Forces terrestres</i>	24
Chapitre IV. — <i>Section Marine</i>	28
Chapitre V. — <i>Section Gendarmerie</i>	34
CONCLUSION	36
DISPOSITIONS SPÉCIALES	38
Annexe n° I. — Pourcentage du P.N.B. consacré à la Défense dans différents pays ..	41
Annexe n° II. — Répartition et évolution des crédits de la section Air	42
Annexe n° III. — Répartition et évolution des crédits de la section Forces terrestres ..	43
Annexe n° IV. — Répartition et évolution des crédits de la section Marine	44
Annexe n° V. — Répartition et évolution des crédits de la section Gendarmerie	45

PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Cette année, nous avons estimé préférable de reporter en annexe un certain nombre de tableaux chiffrés, et de faire précéder l'analyse détaillée des crédits par une synthèse des considérations générales que nous a suggérées l'examen du projet de budget.

Le plan sera donc le suivant :

Première partie : Exposé d'ensemble sur le budget et considérations générales sur le titre V.

Deuxième partie : Analyse des crédits du titre V section par section.

Une brève conclusion terminera le rapport.

PREMIERE PARTIE

**EXPOSÉ D'ENSEMBLE SUR LE BUDGET
ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE TITRE V**

CHAPITRE PREMIER

Exposé d'ensemble.

Avec le budget militaire pour 1975, nous abordons la cinquième et dernière année d'exécution de la loi-programme votée le 19 novembre 1970 ; il constitue donc la suite logique des quatre budgets précédents, et se présente dans la même nomenclature que celle qui avait été adoptée pour l'année 1974.

La caractéristique principale de ce projet, c'est qu'il inscrit, dans un cadre général d'austérité volontaire, un effort très marqué en faveur du personnel des Armées, et notamment du personnel militaire :

- sur un montant global, en crédits de paiement, de 43,7 milliards de francs, le titre III s'élève, après incorporation des mesures décidées en Conseil de Défense le 10 octobre dernier, à 24,7 milliards de francs, ce qui représente 56,5 %, au lieu de 53,4 en 1974 et 52,6 en 1973 ;
- à l'intérieur du titre III, les dépenses de rémunérations et de charges sociales atteignent 66,2 %, au lieu de 65,2 % en 1974.

Par rapport au budget de base de 1974, lequel était de 38,2 milliards de francs, le budget de 1975 représente une augmentation de 5,5 milliards de francs et un taux de croissance de 14,5 % ; si on préfère le comparer au budget 1974, tel qu'il résulte de la loi de finances rectificative du 16 juillet dernier (soit 38,4 milliards de francs), l'augmentation n'est plus que de 5,3 milliards de francs et le taux de croissance de 13,8 %. Ce dernier taux, il convient de le

souligner, est identique au taux de croissance moyen du budget général de l'Etat ; le budget militaire pour 1975 n'est donc pas pénalisé par rapport aux budgets civils, comme il l'avait été l'an dernier.

L'effort consenti en faveur du personnel a dû être compensé par des restrictions sur l'entretien des matériels et le fonctionnement des services, et aussi par une diminution relative des crédits de paiement du titre V ; le tableau ci-dessous montre, dans sa dernière colonne, que le titre V subit le contrecoup de l'accroissement du titre III ; la comparaison est faite avec le « budget de base » :

	1974		1975		VARIATION 1975/1974 %
	Crédits (milliards)	Pourcentage	Crédits (milliards)	Pourcentage	
Titre III.....	20,4	53,4	24,7	56,5	+ 21,3
Titre V.....	17,8	46,6	19	43,5	+ 6,9
Totaux.....	38,2	100	43,7	100	+ 14,5

Le budget militaire, vous le savez, est le second de la Nation, derrière celui de l'Education, et il représente 16,9 % du budget général, ce qui est du même ordre qu'en 1974 (17 %).

Par rapport au produit national brut, il reste inférieur à 3 %, puisqu'il est de 2,93 % (au lieu de 2,98 % en 1974). Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de ce pourcentage.

Si l'on tient compte des ouvertures et des annulations de crédits décidées en Conseil de Défense le 10 octobre dernier, la répartition des crédits de paiement globaux entre les différentes sections est la suivante :

SECTIONS BUDGÉTAIRES	CRÉDITS (en millions de francs)		POURCENTAGES	
	1974	1975	1974	1975
Section Commune.....	10.008,4	12.108,7	26,2	27,7
Section Air.....	8.033,7	8.891,9	21	20,3
Section Forces terrestres.....	10.271,6	11.690,3	26,9	26,7
Section Marine.....	6.424,3	7.106,8	16,8	16,2
Section Gendarmerie.....	3.483,1	3.988,7	9,1	9,1
Total.....	38.221,1	43.786,4	100	100

L'accroissement relatif de la section Commune d'une année sur l'autre ne traduit aucune modification de fond, mais correspond seulement au fait que des provisions ont été inscrites à cette section pour couvrir ultérieurement des augmentations de rémunérations à répartir sur toutes les sections budgétaires.

Laissant à mon collègue M. Legouez le soin de faire l'analyse des crédits du titre III et de vous en présenter les principaux problèmes, j'expose maintenant le résultat des travaux que nous avons menés en Commission sur le titre V.

CHAPITRE II

Considérations générales sur le titre V.

A l'intérieur d'un budget militaire en expansion de 14,5 % par rapport à celui de 1974 pour les crédits de paiement, le titre V augmente seulement de 6,9 % ; les autorisations de programme progressent de 7,8 %.

La situation des échéanciers de paiements a été examinée de près par les services financiers du Ministère, et l'augmentation moyenne de 6,9 % a été modulée selon les besoins propres de chaque section. Après les abattements en crédits de paiement (250 millions de F) et en autorisations de programme (418 millions de F) consécutifs aux décisions prises en Conseil de Défense le 10 octobre, c'est-à-dire après le dépôt des fascicules budgétaires, la répartition des crédits entre les sections est la suivante :

SECTIONS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1974	1975	Variations	1974	1975	Variations
	(En millions de francs.)					
Section Commune	6.428	6.770	+ 342 (+ 5,3 %)	5.582	6.026,9	+ 444,9 (+ 8 %)
Section Air	5.494,7	5.927,6	+ 432,9 (+ 7,9 %)	4.335	4.511,9	+ 176,9 (+ 4,1 %)
Sections Forces terrestres	5.080,3	5.486,1	+ 405,8 (+ 8 %)	4.060	4.451	+ 391 (+ 9,6 %)
Section Marine	4.405,7	4.873,8	+ 468,1 (+ 10,6 %)	3.399	3.592,7	+ 193,7 (+ 5,7 %)
Section Gendarmerie	521,3	576,4	+ 55,1 (+ 10,6 %)	448	469,4	+ 21,4 (+ 4,8 %)
Totaux titre V	21.930	23.633,9	+ 1.703,9 (+ 7,8 %)	17.824	19.051,9	+ 1.227,9 (+ 6,9 %)

Vous trouverez, en deuxième partie, l'analyse section par section des crédits de programme et de paiement du titre V ; de cette analyse

et des entretiens que nous avons eus avec M. le Ministre de la Défense ou avec son entourage, se sont dégagées plusieurs considérations générales qui sont livrées ci-après à votre attention.

1° La pression exercée en 1975 sur le titre V par l'accroissement du titre III ne pourra pas être renouvelée plusieurs fois.

Les taux de croissance du titre V (7,8 % sur les autorisations de programme et 6,9 % sur les crédits de paiement) sont inférieurs à l'incidence prévisible de la hausse générale des prix sur le déroulement des programmes. Si cette situation est supportable pendant une année, compte tenu notamment des retards que subit la mise au point de certaines opérations, elle ne saurait se renouveler sans conséquences graves pour notre potentiel militaire. Déjà, des écarts existent entre les prévisions faites par la loi-programme et les réalisations.

2° Les écarts entre prévisions de la loi-programme et réalisations sont significatifs.

Sur le plan financier, les Armées ont reçu plus d'autorisations de programme et de crédits de paiement, au cours des années 1971 à 1975, que n'en prévoyait la loi-programme votée en 1970 ; mais ces augmentations sont finalement restées inférieures à la hausse des prix et, bien davantage encore, à la somme des hausses économiques et des hausses d'origine technique.

Il s'ensuit que, sur toutes les sections, des programmes ont dû être allégés, voire même, parfois, abandonnés ; en revanche, il y a, sur certains postes, des écarts positifs. — Voici un bref résumé de la situation pour les trois Armées :

Armée de Terre :

En plus :

- une commande supplémentaire de 20 chars de dépannage ;
- une amorce de rattrapage du retard pris sur les commandes d'armes individuelles (30.000 contre 22.500).

En moins :

- l'abandon des commandes concernant :
 - 13 hélicoptères Gazelle,
 - 60 moyens légers de franchissement,
 - 500 véhicules tous chemins ;

- des réductions, variables, sur les commandes suivantes : matériels Roland, automoteurs 155 G.C.T., véhicules de l'avant blindés, A.M.X. 10.

Armée de l'Air :

En plus : le lancement d'une commande de 12 Mirage F 1, non inscrite à la loi-programme, est prévu en 1975.

En moins :

- l'abandon de l'achat de 2 avions de surveillance électronique, de 23 Alouette III et de 15 bimoteurs légers BEL (bimoteurs école et liaisons) ;
- des réductions sur la commande des avions Alphajet et sur celle des batteries Crotale.

Armée de Mer :

Le lancement des opérations les plus importantes est conforme aux prévisions de la loi-programme, notamment pour le lancement du porte-hélicoptères. Il a fallu cependant :

- abandonner la commande d'un Nord 262 et de 3 BEL ;
- différer le programme des corvettes et des avisos.

3° *Le pourcentage du P.N.B. consacré par la France à sa défense est relativement très faible.*

Ce pourcentage, on l'a vu plus haut, est égal, cette année, à 2,93 % ; c'est une proportion très faible, et qui nous place très loin sur l'échiquier mondial ; vous pourrez le constater en lisant *l'annexe n° 1* (pourcentage du P.N.B. consacré à la Défense dans différents pays) ; indiquons simplement ici que les Etats-Unis consacrent 6 % du P.N.B. à leur défense, la Grande-Bretagne 5 % et la Russie plus de 10 % ; la République démocratique allemande, qui est classée parmi les nations non nucléaires, atteint 5,3 %, tandis que l'Allemagne de l'Ouest, également non nucléaire, en est à 2,84 %.

Nous sommes donc conduits à partager les craintes exprimées par M. le Ministre de la Défense le 8 novembre dernier à la tribune de l'Assemblée Nationale : la France pourra difficilement tenir son rang dans le concert des nations en affectant à peine 3 % de son produit national brut à sa défense, et la politique étrangère de la France ne pourrait que souffrir d'un affaiblissement de notre potentiel militaire.

4° *Un grand débat sur la Défense nationale est nécessaire.*

Il ne faut pas se dissimuler que l'augmentation du prélèvement que pourrait consentir le Gouvernement pour assurer la Défense de

notre indépendance pose des problèmes délicats. Ce qui est sûr, c'est que les Armées ne peuvent pas, avec le pourcentage actuel, continuer à assurer dans des conditions convenables — à la fois pour le personnel et pour les matériels — toutes les missions qui leur sont imparties. L'expérience montre qu'il n'est pas possible, faute de temps, d'avoir une discussion approfondie sur les grandes options de la Défense nationale au moment de la discussion budgétaire. Nous demandons donc très instamment au Gouvernement de prévoir un débat sur cette question au cours de la prochaine session ; ce débat devrait précéder la présentation au Parlement du IV^e Plan militaire, s'il y en a un, et il devrait, de toute façon, avoir lieu même si l'on renonce à cette formule du plan quinquennal.

5° *Sur le plan des problèmes concrets*, nous avons marqué nos préoccupations auprès du Ministre sur les deux points suivants :

- les difficultés techniques que nos spécialistes risquent de rencontrer dans l'exécution et l'exploitation des essais de tirs souterrains auxquels il est envisagé de procéder dès 1975 ;
- l'insuffisance du contrôle exercé par les Armées sur l'utilisation des crédits très importants qu'elles sont amenées à transférer au Commissariat à l'énergie atomique pour la réalisation de la force nucléaire.

Les apaisements que nous avons reçus étaient plus fermes sur le premier point que sur le second ; nous demandons, en conséquence, que le contrôle actuellement exercé par les Armées sur l'utilisation de leurs crédits par le Commissariat à l'énergie atomique soit renforcé.

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DES CRÉDITS DU TITRE V SECTION PAR SECTION

Une remarque générale s'impose : les fascicules budgétaires, cette année, sont d'une extrême discrétion sur les programmes du titre V ; ils ne donnent que bien peu d'indications sur les opérations nouvelles prévues en 1975. Il en est résulté quelques difficultés pour mener à bien l'examen des crédits, d'autant plus que l'incidence des décisions prises le 10 octobre en Conseil de Défense n'a été fixée nettement qu'après le dépôt de deux amendements gouvernementaux lors du vote à l'Assemblée Nationale.

Sous cette réserve, les résultats de notre analyse sont exposés ci-dessous section par section.

CHAPITRE PREMIER

Section commune.

Dans le titre V du budget de la Défense, la section Commune tient une place importante parce qu'elle contient les crédits affectés aux études et aux recherches communes, notamment dans le domaine de l'atome et des engins dont on connaît le poids financier ; elle abrite également les crédits concernant les investissements techniques de la Délégation ministérielle pour l'armement, les fabrications de matériels et l'infrastructure propres aux services communs et aux organismes interarmées, ainsi que les constructions de logements ; elle comprend enfin des subventions aux budgets annexes des Essences et des Poudres.

Le volume global des crédits de la section Commune et leur répartition à l'intérieur des quatre parties du titre V ont été modifiés à la suite des décisions prises le 10 octobre en Conseil de Défense : 54 millions de francs ont été prélevés pour alimenter le transfert de 250 millions de francs au titre III, et il a fallu consentir en outre un abatement corrélatif de 152 millions de francs sur les autorisations de programme. Le tableau suivant résume la situation après ce double prélèvement :

TITRE V - ÉQUIPEMENT	AUTORISATIONS de programme		CRÉDITS DE PAIEMENT	
	1974	1975	1974	1975
	(en millions de francs)			
1. Etudes, recherches et prototypes.	5.867	6.177,6	5.138,4	5.427,5
2. Investissements techniques et industriels.....	382,4	347,9	277	385,7
3. Fabrications.....	74,9	83,6	65,5	68,4
4. Infrastructure.....	103,7	160,9	101,1	145,3
Totaux.....	6.428	6.770	5.582	6.026,9

ANALYSE DES CRÉDITS DE LA SECTION COMMUNE, PAR PARTIE DU BUDGET

1° Etudes et recherches.

Dans la première partie, et dans l'ordre des chapitres, on constate ce qui suit :

a) *Subvention au Service des Poudres pour recherches et développement* (chapitre 51-81) — *Recherches et développements communs* (chapitre 51-87). — Les crédits de ces chapitres s'appliquent à la recherche scientifique et technique commune à l'ensemble des Armées, y compris les recherches fondamentales menées par le Service central des télécommunications et de l'informatique et par la Direction technique des engins ; ils atteignent globalement 556 millions de francs en autorisations de programme, ce qui représente un taux de croissance de 11,6 % ; les crédits de paiement bénéficient d'une progression un peu plus forte (16,5 %).

b) *Etudes spéciales « atome »*. — Sur le chapitre correspondant (51-88), les crédits de programme passent de 2.048 à 2.180 millions de francs (après le prélèvement consécutif aux décisions du 10 octobre dernier) ; les crédits de paiement progressent de façon assez

comparable. Les crédits « atome », on le sait, sont transférés au Commissariat à l'énergie atomique, au sein duquel la Direction des applications militaires (la DAM) est chargée de l'étude, du développement et de la fabrication des têtes nucléaires des engins ; ces mêmes crédits assurent les mêmes opérations (études, développement et fabrication) pour le combustible destiné à la propulsion des sous-marins nucléaires.

c) *Etudes spéciales « engins »*. — Le chapitre 51-89 supporte non seulement les études appliquées, mais aussi la fabrication des engins et des systèmes balistiques du plateau d'Albion (S.S.B.S.) ou des sous-marins à propulsion nucléaire (M.S.B.S.) ; après les prélèvements consécutifs aux décisions du 10 octobre, les crédits de programme comme les crédits de paiement sont inférieurs à ceux de 1974 (2.146 millions de francs au lieu de 2.278 en programme, et 1.531 millions de francs au lieu de 1.580 en paiement).

d) *Etudes spéciales de la Direction des centres d'expérimentations nucléaires* (chapitre 51-90). — Un peu plus faible que l'an dernier, la progression des crédits sur ce chapitre reste encore très supérieure à la moyenne (+ 25,4 % en autorisations de programme et + 16 % en crédits de paiement) ; il s'agit essentiellement des crédits pour l'aménagement et les équipements du Centre d'expérimentations du Pacifique dont on sait qu'il va aborder, l'an prochain, l'ère des expériences souterraines.

e) *Armement nucléaire tactique*. — On constate, sur le chapitre 51-92, une assez forte progression des crédits : 23,4 % pour les programmes, qui passent de 611,6 à 754,6 millions de francs, et 15 % pour les crédits de paiement, qui passent de 603,5 à 694 millions de francs ; le déroulement du programme est sensiblement conforme aux prévisions : depuis le 1^{er} octobre dernier, un régiment des forces de manœuvre est doté du système d'arme Pluton.

2° Investissements techniques.

a) *Investissements techniques de la Délégation ministérielle pour l'armement* (chapitre 52-85). — Ces crédits concernent l'équipement technique et industriel d'un certain nombre de services de la D.M.A., tels que le centre de documentation, le service de la surveillance industrielle de l'armement qui possède des directions régionales dans toute la France, le Service central des télécommunications et de l'informatique ; ils servent aussi à mettre à hauteur les installations de certains laboratoires et à couvrir les investissements généraux de la

D.M.A. Parmi ces derniers, deux opérations importantes en continuation : le regroupement des directions techniques au boulevard Victor, à Paris, et le transfert de l'École polytechnique à Palaiseau.

D'une façon générale, les autorisations de programme sont moins importantes qu'en 1974, mais on a fait un effort, en revanche, du côté des crédits de paiement afin de suivre le rythme d'exécution des travaux.

b) *Investissements en moyens d'essais* (chapitre 52-86). — Ces crédits sont gérés par la Direction des recherches et moyens d'essais et, comme ceux du paragraphe précédent, ils sont en baisse pour les programmes et en hausse pour les paiements ; ils concernent tous les moyens de mesure, l'outillage et l'informatique des champs de tir dépendant du CEL (centre d'essais des Landes) et du CEM (centre d'essais de la Méditerranée).

c) *Investissements dans les organismes sous tutelle* (chapitre 52-87). — Gérés aussi par la Direction des recherches et moyens d'essais, en légère hausse sur ceux de 1974, aussi bien en programme qu'en paiement, les crédits de l'espèce s'appliquent aux activités de l'ONERA (Office national d'études et de recherches aérospatiales), de l'Institut franco-allemand de Saint-Louis et des laboratoires de l'École polytechnique.

d) *Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique*. Contrairement à ce qui s'est passé pour le budget de 1974, le chapitre correspondant (52-90) bénéficie, pour 1975, d'une progression de 31,6 % en autorisations de programme et de 16,3 % en crédits de paiement ; ils sont destinés au développement de nos ventes de matériels de guerre à l'étranger (frais de mission ou frais de réception) et couvrent également les prévisions de dépenses, en 1975, du salon du Bourget (matériels aéronautiques) et du salon de Satory (matériels terrestres).

Il est intéressant de noter que le montant des *commandes* enregistrées en 1973 et au cours du premier semestre 1974 se situe, après le fléchissement de l'année 1972, à un bon niveau :

COMMANDES	1971	1972	1973	PREMIER semestre 1974
	(En millions de francs.)			
Matériels aériens	5.219	3.688	5.470	4.800
(dont civils)	(522)	(867)	(1.063)	
Matériels terrestres	1.499,5	306	2.421,2	1.546,5
Matériels navals	79	82	234,3	502,6
Matériels électroniques	324,5	658	1.310,7	768,5
Totaux	7.122	4.734	9.436,7	7.617,6

Le montant des *livraisons* fait apparaître une progression de celles-ci au cours des dernières années, sauf pour les matériels électroniques où l'on constate un certain tassement en 1973 :

LIVRAISONS	1971	1972	1973	1973/1972 %
	(En millions de francs)			
Matériels aériens	2.600	3.798	4.817	127
(dont civils)	(520)	(738)	(955)	(130)
Matériels terrestres	572,4	517,6	773,8	150
Matériels navals	93,6	114	284,2	250
Matériels électroniques	235	345,2	313,2	90
Totaux	3.501	4.774,8	6.188,2	130

3° Fabrications et infrastructure des services communs.

(troisième et quatrième parties)

a) Service de Santé.

Sur le chapitre 53-61 (matériel du service de Santé), la progression est forte aussi bien en crédits de programme (+ 39,3 %) qu'en crédits de paiement (+ 19,5 %).

Sur le chapitre 54-61 (infrastructure du service de Santé), les autorisations de programme passent de 11,9 à 54,1 millions de francs (soit une croissance de 354 %), et les crédits de paiement eux-mêmes passent de 20 à 33,5 millions de francs (soit une progression de 67,5 %) ;

ces augmentations tiennent essentiellement aux opérations suivantes (en autorisations de programme nouvelles) :

- poursuite de la reconstruction de l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce (19,1 millions de francs) et de l'Ecole du service de Santé à Lyon (+ 8,7 millions de francs) ;
- ravalement des bâtiments anciens à l'hôpital d'instruction de Saint-Mandé — Bégin (4,7 millions de francs) ;
- mise à niveau des services techniques de l'hôpital d'instruction Desgenettes à Lyon (4 millions de francs) ;
- et enfin, différents travaux de rénovation ou de réfection dans un certain nombre d'hôpitaux des Armées.

b) *Organismes interarmées.*

Pour le matériel (chapitre 53-91), les crédits affectés en 1975 aux organismes interarmées seront sensiblement du même ordre qu'en 1974 ; en revanche, pour l'infrastructure (chapitre 54-92), on constate une nette croissance des autorisations de programme (elles passent de 29,8 à 35,4 millions de francs, soit 18,8 % de plus) et une très forte augmentation des crédits de paiement, qui seront de 39 millions de francs au lieu de 16 en 1974, soit une progression de 143 % ; l'essentiel des opérations nouvelles concerne les organismes interarmées militaires (25,7 millions de francs), mais le service de l'Action sociale reçoit une somme non négligeable (7,5 millions de francs) pour les travaux d'aménagement et de construction des camps, villages de vacances et maisons familiales ; le surplus va au service des pensions à La Rochelle (2,2 millions de francs).

c) *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage* (chapitre 54-80).

Sur ce chapitre, qui couvre à la fois l'équipement et l'infrastructure immobilière du service, les autorisations de programme nouvelles concernent essentiellement le matériel (17,9 millions de francs), la rénovation de la cité administrative des Tourelles et la poursuite de divers travaux sur les centres et les stations.

d) *Constructions de logements militaires.*

Le chapitre 54-91, qui fait face aux dépenses de construction des logements militaires, connaît une forte progression, puisque les crédits passent :

- pour les autorisations de programme, de 36,5 à 44,7 millions de francs (+ 22,5 %) ;

- pour les crédits de paiement, de 23 à 37,5 millions de francs (soit + 63 %).

L'autorisation de programme nouvelle (44,7 millions de francs) est affectée :

- pour 28,7 millions de francs à des constructions de logements en régie ;
 - pour 9 millions de francs à des prises de participations et subventions diverses ;
 - pour 7 millions de francs aux travaux d'entretien et de rénovation des logements domaniaux, travaux exécutés par la SOGIMA au titre d'une Convention passée avec la Défense nationale et les Finances.
-

CHAPITRE II

Section Air.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement de la section Air entre les différentes parties du budget, ainsi que leur évolution, après imputation des annulations décidées le 10 octobre sur la troisième partie :

TITRE V - ÉQUIPEMENT	AUTORISATIONS de programme		CRÉDITS de paiement	
	1974	1975	1974	1975
	(En millions de francs)			
1. Études, recherches, prototypes..	1.062	1.310	947	946
2. Investissement techniques..... et industriels	99,5	101	102	104
3. Fabrications	4.006	4.137,1	2.990	3.143,9
4. Infrastructure	327,2	379,5	296	318
Totaux.....	5.494,7	5.927,6	4.335	4.511,9
Variations en pourcentage	(+ 7,9 %)		(+ 4,1 %)	

L'annexe n° 2 donne la répartition et l'évolution de ces crédits chapitre par chapitre ; nous allons en faire ci-dessous l'analyse.

I. — LES ÉTUDES

Sur le chapitre 51-71 de la section Air, les autorisations de programme passent de 1.062 à 1.310 millions de F, ce qui représente une augmentation de 248 millions de F et un taux de croissance de 23,3 % ; les crédits de paiement, en revanche, sont à peu près inchangés (946 au lieu de 947 millions de F).

Cette année, l'essentiel des crédits de programme est consacré aux études concernant l'avion de combat futur, l'A.C.F. (525 millions de F), qui ont déjà absorbé 395 millions de F depuis leur début. Les études vont coûter très cher, en partie parce que l'armée de l'Air veut faire de cet appareil un avion polyvalent, à la fois d'interception et d'intervention ; cet avion sera également très cher lorsqu'on passera au développement (au minimum, selon les estimations actuelles, 80 millions de F par avion).

Selon les prévisions actuelles, peut-être un peu optimistes, le premier prototype volerait à la fin de l'année 1976, et les premiers avions de série pourraient être prêts — au moins dans la version pénétration — vers 1980.

Des crédits d'études importants restent affectés aux autres matériels majeurs de l'armée de l'Air (Jaguar - Mirage F 1 - Alphajet - Larzac et M 53) ; on poursuit également les améliorations ponctuelles d'appareils en service comme le Mirage III et le Mirage IV, ainsi que les recherches dans le domaine des transmissions et des missiles (Super 530 et Magic).

II. — LES INVESTISSEMENTS TECHNIQUES

Le chapitre 52-71, correspondant à l'équipement technique et industriel des établissements de constructions aéronautiques, reste stable (les variations en hausse sont de l'ordre de 1,5 à 2 %) ; l'essentiel (80 millions de F sur 101) est affecté aux établissements d'Etat tels que le centre d'essais en vol, le centre d'essais des propulseurs.

III. — LES FABRICATIONS

Cette troisième partie recouvre des activités assez diverses, qui vont, dans l'ordre des chapitres, de l'approvisionnement des matériels de Commissariat jusqu'à la fabrication en série des avions de combat.

a) *Matériels pour le Commissariat de l'Air.*

L'augmentation est forte sur ce chapitre 53-41 (+ 29,2 % en autorisations de programme et + 24,5 % en crédits de paiement) ; il faut, en effet, reprendre les approvisionnements normaux des effets d'habillement, qui avaient pu être quelque peu ralentis les années précédentes.

b) *Armement et munitions.*

Ici aussi, sur le chapitre 53-51, l'augmentation est nette : + 22,2 % en autorisations de programme et + 17,6 % en crédits de paiement ; l'année 1975 verra en effet le développement du missile air-air Magic, qui doit équiper le F 1, le Mirage IIIE, le Mirage V et le Jaguar.

c) *Matériels au sol.*

Il s'agit ici (chapitre 53-52) des matériels roulants, des groupes électrogènes et des matériels divers d'aérodrome ; la progression est très modeste, et nettement inférieure à la hausse des prix (+ 2,2 % en autorisations de programme et + 7 % en crédits de paiement).

d) *Electronique.*

Le chapitre 53-71 est l'un des plus importants de la section Air ; il vient au troisième rang après les fabrications d'avions et les études. Le déroulement des opérations est plutôt plus lent que prévu, de telle sorte qu'on a pu diminuer les crédits de paiement (— 8,3 %), tout en maintenant normalement le lancement des programmes (+ 12,6 % en autorisations de programme).

e) *Le matériel aérien.*

Sur le chapitre 53-72, qui est le plus important du titre V de la section Air, les crédits de programme diminuent de 1,3% et les crédits de paiement augmentent modérément, de 6,2 %.

En 1975, on commandera 11 Mirage F 1 qui n'étaient pas prévus au III^e Plan, mais on devra se contenter, pour l'Alphajet, d'une commande de 21 appareils. On renoncera aux 15 bimoteurs école-liaisons ainsi qu'aux 23 Alouette III prévus à la loi-programme.

On a renoncé également, après le Conseil de Défense du 10 octobre, à acquérir un avion ravitailleur KC 135, comme on en avait primitivement l'intention ; le problème subsiste, car nos C 135 vont avoir besoin d'entrer en révision après 10.000 heures de vol.

On note en revanche, sur ce chapitre, qu'un crédit de 329 millions de F est affecté à la commande en série de 7 batteries de Crotale, missile sol-air de courte portée pour la défense anti-aérienne à basse altitude, et tous temps, des points sensibles.

Pour le Jaguar, aucune commande nouvelle n'est prévue en 1975, mais les appareils déjà commandés nous sont livrés selon un rythme légèrement étalé.

IV. — L'INFRASTRUCTURE

L'augmentation des crédits reste moyenne sur le chapitre 54-61 (travaux et installations), tandis qu'elle atteint les taux de 100 % en autorisations de programme et de 300 % en crédits de paiement sur le chapitre 54-62 (acquisitions immobilières) ; ces taux élevés, qui portent d'ailleurs sur des valeurs absolues plutôt modestes, correspondent à des extensions d'aérodromes et à la poursuite d'acquisitions de terrains autour de la base d'Istres.

Quant aux opérations d'infrastructure, les plus importantes concernent l'Ecole technique de l'Air à Rochefort (45 millions de F), des regroupements et rénovations de bases aériennes (67,8 millions de F) et divers travaux liés à l'environnement opérationnel (124,3 millions de F).

CHAPITRE III

Section forces terrestres.

Pour l'armée de Terre, l'annulation de 30 millions de F en crédits de paiement et de programme, décidée après le Conseil de Défense du 10 octobre, porte sur les munitions fabriquées par la Direction technique des armements terrestres ; compte tenu de ce prélèvement, la répartition et l'évolution des crédits, en programme et en paiement, est la suivante :

TITRE V - ÉQUIPEMENT	AUTORISATIONS de programme		CRÉDITS de paiement	
	1974	1975	1974	1975
	(En millions de francs)			
1. Études, recherches, prototypes..	490,7	578,9	421,8	470
2. Investissements techniques et industriels	»	»	mémoire	mémoire
3. Fabrications.....	3.902,9	4.086,8	3.096,7	3.383
4. Infrastructure	686,7	820,4	541,5	592
Totaux.....	5.080,3	5.486,1	4.060	4.451
Variations en pourcentage	(+ 8 %)		(+ 9,6 %)	

Si la part de la section Forces terrestres, prise dans son ensemble, par rapport au budget militaire reste presque constante (26,7 % en 1975 contre 26,9 % en 1974), la proportion entre les deux titres se modifie, comme on pouvait s'y attendre, au détriment du titre V ; ce dernier ne représente plus que 38 % des crédits affectés aux Forces terrestres.

C'est dans ce contexte général d'austérité que l'armée de Terre a dû faire face à ses deux préoccupations essentielles : la modernisation de ses équipements et la rénovation de ses casernements.

L'annexe n° 3 donne le détail des crédits chapitre par chapitre ; on notera, comme l'an dernier, qu'aucun des deux chapitres d'investisse-

ments techniques et industriels n'est doté : le compte de commerce de la Direction technique des armements terrestres fait face aux dépenses de l'espèce, et aucune subvention budgétaire n'est inscrite en 1975.

1° LES ÉTUDES

Sur le chapitre 51-71 (études des matériels d'armement), les crédits de paiement augmentent de 11,4 %, mais les autorisations de programme progressent de 18 % ; elles couvrent notamment les opérations suivantes :

- modernisation du char A.M.X. 30, mise au point d'un prototype A.M.X. 10 à roues, études de diverses versions spécialisées du VAB (véhicule de l'avant blindé) ;
- achèvement des études concernant les hélicoptères S.A. 330 et S.A. 341, et mise en route d'une étude relative à l'hélicoptère d'attaque ;
- poursuite de l'étude du système RITA (réseau intégré de transmission automatique).

2° LES FABRICATIONS

a) *Fabrication d'armement.*

Sur ce chapitre essentiel, le 53-71, les crédits ne connaissent qu'une progression modeste : 2,2 % sur les autorisations de programme et 8,1 % sur les crédits de paiement, ce qui, dans les deux cas, est inférieur à la hausse des prix. Les principales opérations prévues sont les suivantes :

- pour les chars de combat, 63 millions de francs sont inscrits pour les A.M.X. 30, mais il s'agit uniquement de couvrir les hausses économiques ; le char de dépannage A.M.X. 30 D reçoit 102,5 millions de francs dont 76 pour une troisième tranche de 20 matériels, le surplus couvrant les hausses de prix antérieures ; le développement des programmes d'A.M.X. 10 subit quelque retard ;
- pour les véhicules de servitude, on renonce, en 1975, au renouvellement du parc automobile ; en revanche, 230 VAB (véhicule de l'avant blindé) seront commandés en 1975 (sur les 660 prévus à la loi-programme) ;
- pour les matériels aériens de l'armée de Terre, les programmes d'hélicoptères S.A. 330 et S.A. 341 se poursuivent normale-

- ment ; le crédit de 105 millions de francs affecté à ces deux postes couvre les hausses (70 millions de francs) et l'achat de matériels techniques spécifiques (35 millions de francs) ;
- pour les matériels d'artillerie, on commandera 12 canons 155 G.C.T. et 20 postes de missiles sol-air à courte portée Roland ; les 12 batteries de Hawk seront « revalorisées » (140 millions de francs) ;
 - dans le domaine de l'électronique, on note des crédits pour le système RITA, qui seront utilisés en 1975 si les études débouchent rapidement ;
 - enfin, dans le secteur de l'armement léger, les crédits passent de 25 à 178 millions de francs, pour couvrir une commande de 110 engins Milan et de 10 postes de tir à partir d'hélicoptères, ainsi que des hausses de prix sur les commandes antérieures du L.R.A.C. (lance-roquette antichar) ; 60 millions de francs sont affectés à une première commande de 35.000 exemplaires d'AIM (arme d'infanterie moderne), mais le choix n'est pas encore définitivement fixé entre les trois spécimens soumis à l'examen du Commandement.

b) *Fabrications diverses.*

Au chapitre 53-41 (habillement, campement, couchage, ameublement), la progression est plus nette, aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement : 24,5 % pour les premières et 21,3 % pour les seconds. Il faut faire face, en effet, à la forte hausse des matières premières dans ce secteur, et ne pas ralentir l'exécution des programmes d'habillement, de couchage et d'ameublement au moment où l'on se préoccupe plus particulièrement d'améliorer les conditions d'exécution du service militaire.

Sur le chapitre des « matériels divers », la croissance est beaucoup plus modeste, et nettement inférieure à la hausse des prix (+ 7,5 % en autorisations de programme et + 3 % en crédits de paiement) ; c'est dire que l'exécution des matériels très variés prévus à ce chapitre subira quelque retard (équipements de laboratoires, renouvellement de matériels d'armement ou autochars, lots d'outillage, matériels de transport et d'exploitation des produits pétroliers, etc.).

3° L'INFRASTRUCTURE

L'augmentation moyenne des autorisations de programme sur cette quatrième partie du budget des Forces terrestres se situe aux environs de 20 %, et celle des crédits de paiement à 11 % ; sur le

chapitre principal, celui de l'infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement (54-61), les crédits de programme passent de 591,6 à 710,7 millions de francs (+ 20,1 %) et vont permettre notamment un effort en faveur de la rénovation des casernements (244 millions de francs au lieu de 144 en 1974) ; pour la construction de casernes neuves, le projet prévoit une autorisation de programme de 185 millions de francs (au lieu de 157 en 1974) ; un crédit de 135 millions de francs (pour 128 prévus en 1974) est affecté aux écoles, camps et champs de tir.

Malgré l'effort ainsi réalisé, on a calculé qu'il faudrait entre vingt et trente ans pour rénover l'ensemble des casernements utilisés par l'armée de Terre ; il y a là un problème difficile, mais capital, et qui a des répercussions importantes à tous les niveaux.

CHAPITRE IV

Section marine.

Sur les constructions neuves de la flotte, la Marine contribue pour 40 millions de francs à l'ouverture du crédit supplémentaire de 250 millions de francs pour le titre III, mais elle perd 110 millions de francs en autorisations de programme ; après ces ajustements, la répartition des crédits, et leur évolution, est la suivante :

TITRE V - ÉQUIPEMENT	AUTORISATIONS de programme		CRÉDITS de paiement	
	1974	1975	1974	1975
	(En millions de francs)			
1. Études, recherches et prototypes	512,1	581,8	377,6	473,7
2. Investissements techniques et industriels	»	»	»	»
3. Fabrications	3.753,5	4.099,5	2.907,5	2.942,2
4. Infrastructure	160	192,5	113,9	169,8
Totaux	4.405,6	4.873,8	3.399	3.592,7
Variations en pourcentage	(+ 10,6 %)		(+ 5,7 %)	

L'annexe n° 4 donne la répartition des crédits chapitre par chapitre ; comme pour la section « Forces terrestres », les chapitres de la deuxième partie « Marine » ne sont pas dotés en 1975, les investissements de la Direction technique des constructions navales étant financés par le compte de commerce, sans qu'il soit besoin d'une subvention du budget général.

1° LES ÉTUDES

Le chapitre 51-71 de la section Marine, consacré aux études d'armement et de prototypes, augmente de 13,6 % en autorisations de programme et de 25,4 % en crédits de paiement, ce qui permet :

- d'une part, de continuer les études en cours sur :
 - l'architecture navale (et notamment l'adaptation de la propulsion nucléaire aux bâtiments de surface) ;
 - les armes navales ;
 - la conduite des armes ;
 - la mise au point des torpilles F.17 et L.6 ;
 - le sonar à longue portée Cormoran ;
- d'autre part, d'entreprendre des études de mise au point, dont notamment celles qui concernent :
 - le missile air-surface, pour lequel l'A.M. 39 a été préféré à l'Otomat ;
 - le système d'arme à très courte portée (S.A.T.C.P.).

En outre, des crédits importants sont prévus pour les études et prototypes de l'Aéronautique navale.

2° LES FABRICATIONS

a) *Les constructions neuves de la flotte* (chapitre 53-71).

Sur ce chapitre, qui est le principal de la section Marine sur le titre V, la ponction de 110 millions en autorisations de programme et 40 millions en crédits de paiement opérée après les décisions du Conseil de Défense, fait que les autorisations de programme sont en décroissance de 1,4 %, tandis que les crédits de paiement augmentent faiblement : 4 %.

Les décisions prises le 10 octobre ont en effet conduit à différer la commande d'un aviso, qui était prévue pour 1975 sur le projet initial ; en revanche elles ont confirmé la construction d'un sixième S.N.L.E. : 62 millions de francs sont réservés à cet effet en 1975 pour une première tranche d'autorisations de programme.

On note aussi que 83 millions de francs sont inscrits pour les études d'exécution et l'industrialisation du porte-hélicoptères 75, dont on espère qu'il pourra être présenté aux essais en 1980.

En dehors de ces deux programmes, les crédits sont affectés à la poursuite des opérations actuellement en cours :

- le bâtiment-atelier polyvalent Jules-Verne, obtenu à partir de la coque de l'Achéron, dont on s'apprêtait à faire un transport de munitions ;
- les frégates Duguay-Trouin et de Grasse ;
- les corvettes C 70 Georges-Leygues, Duplex et Montcalm, qui subissent un retard de plusieurs mois :

- les avisos (dont le nombre est réduit d'une unité) ;
- les sous-marins Diesel de 1.200 tonnes Bévezier, La Praya et Ouessant (le premier de série, l'Agosta, vient d'être présenté aux essais à Cherbourg) ;
- le pétrolier-ravitailleur la Durance.

Un crédit de 50 millions de francs est prévu pour les sous-marins nucléaires d'attaque, qui ont déjà reçu précédemment 35 millions de francs.

Comme les années précédentes, des crédits sont consacrés aux grosses refontes, mais ils sont inférieurs à ceux de l'an dernier (175,4 millions de francs au lieu de 192).

En ce qui concerne la FOST (Force océanique stratégique), les crédits, en revanche, sont en expansion (1.196,5 millions de francs au lieu de 928) et couvrent :

- d'une part, les dépenses (1.156,5 millions de francs) concernant les programmes de construction en cours, les premières acquisitions pour le sixième SNLE, le maintien en condition opérationnelle des sous-marins en service et le carénage du Redoutable ;
- d'autre part, les dépenses d'environnement (40 millions de francs).

b) *Les matériels de série de l'Aéronautique navale.*

Le chapitre 53-51 obtient une forte augmentation des autorisations de programme (+ 41 %) assortie d'une nette diminution des crédits de paiement (— 21,6 %), rendue possible par le rythme d'exécution des programmes.

Les autorisations de programme nouvelles concernent :

- la deuxième sous-tranche de Super-Etendard (20 appareils seront commandés en 1975) et les rechanges afférents aux 10 appareils commandés en 1974 ;
- la poursuite du programme des W.G. 13 ;
- l'approvisionnement de matériels divers pour avions d'école et de servitude.

c) *Habillement, couchage et casernement.*

Le chapitre 53-41 bénéficie d'une forte croissance, aussi bien en autorisations de programme (+ 35 %) qu'en crédits de paiement

(+ 37,8 %) ; cette augmentation — en dehors même des hausses de prix — était nécessaire pour remettre les stocks à niveau, puisque les crédits avaient été comprimés fortement ces deux dernières années.

d) *Equipement des transmissions* (chapitre 53-61).

Sur ce chapitre, à côté d'une hausse modérée des autorisations de programme (+ 13,3 %), on constate une progression très nette des crédits de paiement (+ 24,3 %), qui est liée au rythme d'exécution des commandes de matériels de l'espèce.

e) *Munitions et engins*.

La progression des crédits, sur le chapitre 53-72, est moyenne : 10,4 % pour les autorisations de programme et 15,2 % pour les crédits de paiement ; l'année 1975 verra la poursuite des approvisionnements en missiles Masurca, Malafon et Exocet ; les programmes de torpilles nouvelles et de missiles surface-air seront légèrement étalés.

f) *Equipement militaire*.

Le chapitre 53-73 est durement touché en 1975, sinon en autorisations de programme, qui croissent de 9,4 %, du moins en crédits de paiement qui diminuent de 33,2 % ; le déroulement des opérations en cours paraît permettre cette réduction.

3° L'INFRASTRUCTURE

Sur le chapitre 54-41, consacré aux travaux et installations du Commissariat de la Marine, le taux de croissance élevé (30,2 % sur les autorisations de programme et 42,3 % sur les crédits de paiement) permettra de remettre à neuf les installations des cuisines et de moderniser les ateliers militaires de la flotte.

Le chapitre 54-51 (travaux et installations sur les bases de l'aéronautique navale) varie peu : + 1,5 % en autorisations de programme et — 5 % en crédits de paiement ; c'est dire que son potentiel sera moindre en 1975 qu'en 1974 puisqu'il devra faire face à la hausse des prix ; mais les programmes en cours sur les bases se poursuivront à peu près normalement, aussi bien pour les travaux immobiliers (24,8 millions de F) que pour l'équipement électronique (1,2 million de F) ou industriel (1 million de F).

Les variations de crédits sur le modeste chapitre 54-62 (acquisitions immobilières) montrent simplement qu'on a voulu achever les opéra-

tions en cours avant d'en entamer d'autres: les autorisations de programme diminuent de 10,6 % et tombent à un demi-million de F, tandis que les crédits de paiement augmentent de 20 % et atteignent 1,2 million de F.

Nous avons réservé pour la fin le chapitre 54-61 qui est le plus important de cette quatrième partie et qui est géré par les Travaux maritimes ; l'augmentation est nette pour les autorisations de programme (+ 25 %) et très forte pour les crédits de paiement (+ 70,7 %), qui avaient été quelque peu comprimés en 1974. Les principales opérations sont les suivantes :

- à Cherbourg, la deuxième tranche (9,1 millions de F) de rénovation de la caserne Rochambeau (pour les équipages des sous-marins en construction et en armement) ;
- à Querqueville, près de Cherbourg, achèvement du Centre d'instruction naval (9,5 millions de F) ;
- à Brest, construction d'une caserne et d'installations de détente pour le collège naval et l'école des mousses (16,2 millions de F) ;
- à Brest également, une première tranche de la base-vie de la Grande Rivière (3,5 millions de F) ;
- dans la presqu'île de Crozon, un stand de tir pour l'Ecole navale, la BAN de Lanvéoc-Poulmic, l'école de manœuvre et le port de l'île Longue (4,6 millions de F) ;
- à Lorient, réfection du réseau d'assainissement de l'arsenal (4 millions de F) ;
- à Rochefort, début de la construction d'une nouvelle école des fourriers (10 millions de F), laquelle est actuellement installée dans des baraquements américains assez vétustes ;
- à Hourtin, dernière tranche (17,5 millions de F) de la rénovation et de l'agrandissement du centre de formation maritime, opération dont le coût total approche 45 millions de F ;
- en troisième région maritime :
 - avant-dernière tranche (8 millions de F) de la rénovation et de l'agrandissement du groupe des écoles des mécaniciens, à Saint-Mandrier ;
 - modernisation de l'ancien dépôt des équipages, qui devient la « base-vie Ouest » destinée à héberger une population qui pourra dépasser 2.500 hommes ; la tranche 1975 atteint 4 millions de F ;
 - construction d'un centre d'opérations maritimes moderne près de la Préfecture maritime de Toulon (en 1975 : 6,5 millions de F) ;
 - construction d'un bloc « casernement-restauration » pour l'école de plongée sous-marine (6,2 millions de F en 1975).

Un crédit de 3 millions de F est affecté à la construction de magasins au port des Galets (à la Réunion) et à Djibouti.

Enfin, une somme de 46 millions de F est affectée à un ensemble de travaux de moindre importance, dont les « mesures conservatoires et améliorations diverses » pour 20 millions de F, et l'infrastructure des transmissions pour 8 millions de F.

CHAPITRE V

Section gendarmerie.

Aucun prélèvement n'a été effectué sur les crédits de la Gendarmerie à la suite du Conseil de Défense du 10 octobre dernier ; la répartition et l'évolution des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V sont les suivantes :

	AUTORISATIONS de programme		CRÉDITS DE PAIEMENT	
	1974	1975	1974	1975
	(En millions de francs)			
1 et 2. Néant.....	»	»	»	»
3. Fabrications	216,3	217,3	221,1	230,9
4. Infrastructure.....	305	359,1	226,9	238,5
Total.....	521,3	576,4	448	469,4
Variations en pourcentage	(+ 10,6 %)		(+ 4,8 %)	

L'annexe n° 5 donne la répartition de ces crédits par chapitre.

1° LES FABRICATIONS

a) Chapitre 53-51 - Matériel.

Le chapitre est stable en autorisations de programme, mais les crédits de paiement bénéficient d'une progression de 13,1 % ; on notera que les commandes d'émetteurs-récepteurs V.H.F. dépassent largement les prévisions de la troisième loi-programme pour l'année 1975, puisqu'elles portent sur 3.100 appareils au lieu de 1.400 ; en revanche, on sera loin de compte pour les véhicules utilitaires (150 au lieu de 534) et il y aura également du déficit pour les véhicules blindés à roues (24 au lieu de 50 seront commandés en 1975).

b) *Chapitre 53-52 — Habillement, couchage, ameublement.*

Le budget de 1975 augmente les crédits de paiement de 47,6 % et laisse les autorisations de programme à peu près stables (+ 3,8 % seulement) ; par rapport aux prévisions de la loi-programme (10,6 millions de francs), ces autorisations de programme sont pourtant en forte progression, puisqu'elles atteignent 16,3 millions de francs, soit un taux de croissance de 53,8 %.

2° L'INFRASTRUCTURE

Le chapitre 54-51 est le plus important de la Gendarmerie sur le titre V ; les autorisations de programme passent de 305 à 359 millions de francs (soit + 17,7 %), mais les crédits de paiement augmentent peu : de 226,9 à 238,5 millions de francs, soit 5,1 % de mieux.

Les principales opérations prévues en 1975 sont des constructions de casernements à Marseille, Poitiers, Lille, Charleville-Mézières, Mont-de-Marsan, Cahors, Tulle, Aurillac et Satory.

Si on compare aux prévisions les réalisations qui seront obtenues à la fin de l'année 1975, on constate qu'il manquera environ 300 unités-logements sur les 7.500 qu'il était prévu de réaliser au cours du III^e Plan (par unité-logement, on entend le logement plus sa quote-part des locaux techniques et de service) ; ce retard, cependant, sera largement comblé grâce aux installations réalisées par les collectivités locales (environ 750 unités-logement par an).

CONCLUSION

Au terme de l'examen d'ensemble du budget militaire nous voudrions simplement rappeler quelques-unes des principales observations que nous avons dégagées de nos travaux.

Il apparaît d'abord que la pression exercée sur les crédits de paiement du titre V et, indirectement, sur les autorisations de programme, par la progression, au demeurant très justifiée, du titre III, ne pourra pas se renouveler tous les ans. S'il importe que la condition militaire soit revalorisée afin d'assurer aux cadres des moyens d'existence améliorés et de constituer puis de maintenir dans les rangs de notre Armée un personnel de haute qualification, force est de souligner que de nombreux matériels sont « à bout de souffle » et doivent être renouvelés.

C'est dire que le prélèvement effectué sur le P.N.B. pour les besoins de la Défense ne saurait se maintenir aux environs de 2,9 % à moins que les missions confiées à nos Armées ne soient profondément modifiées. Le problème de l'effort important que la Nation doit consentir pour sa défense se trouve alors posé : il s'agit, en effet, d'atteindre les objectifs ci-dessus indiqués sans remettre en cause le rythme de développement de notre force nucléaire stratégique, et, dans le même temps, de renforcer les moyens conventionnels, de donner aux forces de manœuvre plus d'autonomie et de polyvalence, d'organiser le corps de bataille compte tenu de la place de l'arme nucléaire tactique dans l'ensemble du dispositif.

De telles tâches, dont la coordination est essentielle pour compléter l'action de dissuasion, exigent — est-il besoin de le préciser — un effort budgétaire d'une telle ampleur qu'il s'agit de savoir si, tout en conservant par devers nous nos ressources stratégiques nucléaires, gage de l'indépendance nationale, nous ne devrions pas rechercher avec nos partenaires européens les moyens de rendre à notre armement classique une plus grande efficacité.

C'est pour le moins une question de prudence, car, comme l'écrivait Clausewitz : « tout l'art militaire se change en simple prudence dont l'objet principal sera d'empêcher l'équilibre instable de pencher soudain à notre désavantage... ». Notre pays peut-il, dans l'insécurité européenne qui pourrait résulter d'un « nouveau Yalta » continuer à faire cavalier seul ? A cet égard, n'est-il pas étrange de constater

qu'au moment où l'« effet de domination » des pays producteurs d'énergie est gravement ressenti par les nations industrielles et singulièrement par celles de l'Europe occidentale, aucune action globale au niveau de la Communauté européenne ne semble avoir été entreprise pour éviter que « pris dans l'étau des revendications arabes », les pays partenaires échappent au risque d'une insidieuse « finlandisation » ?

Le temps n'est-il pas venu de rechercher les voies de la standardisation du développement des matériels d'armement et de créer, à cet effet, de larges ententes industrielles afin de provoquer, dans le domaine essentiel de la défense, l'amorce de l'identité européenne ?

Est-il nécessaire d'indiquer qu'un grand débat sur ces thèmes devrait avoir lieu devant la Haute Assemblée en dehors des périodes d'examen budgétaire, afin que tous les aspects de notre défense, y compris celui de la protection civile trop souvent oublié, puissent être étudiés ?

*
**

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'approbation du Sénat le projet de budget du Ministère de la Défense (titre V) pour 1975.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Article 25

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte proposé initialement
par le Gouvernement

Il est ouvert au Ministre de la Défense pour 1975, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 24.051.952.000 F et à 6.055.039.000 F, applicables au titre V « Equipement ».

Texte adopté par l'Assemblée Nationale à la suite du dépôt d'un amendement par le Gouvernement, et proposé par votre Commission.

.....
23.633.952.000 F et à 5.805.039.000 F,
.....

Commentaires. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires.

L'amendement présenté par le Gouvernement (n° 135) — et adopté par l'Assemblée Nationale — au cours de la discussion du budget de la Défense à l'Assemblée Nationale fait suite à une décision prise en Conseil de Défense le 10 octobre 1974. Il tend à diminuer de 250 millions de francs les crédits de paiement et de 418 millions de francs les autorisations de programme du titre V.

En ce qui concerne les crédits de paiement, il s'agit en fait d'un transfert de crédits au titre III en vue de renforcer, par rapport aux prévisions initiales du projet de loi de finances, les mesures de revalorisation de la condition militaire, d'amélioration des conditions d'exécution du service national et d'environnement social de la troupe.

Cette diminution des crédits de paiement au titre V entraîne une annulation corrélative des autorisations de programme, d'un montant de 418 millions de francs.

ANNEXES

—

ANNEXE N° I

POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT CONSACRÉ A LA DÉFENSE
DANS DIFFÉRENTS PAYS

PAYS	ANNÉE	POURCENTAGE	OBSERVATIONS	
<i>Nations nucléaires :</i>				
U.R.S.S.	1973	(1) 10,5	<p>(1) Le « budget militaire » <i>stricto sensu</i> exécuté en 1973 représente 5,35 % du produit matériel créé (PMC). Mais il convient de lui ajouter par voie d'imputation 70 % du « budget de la science » de 1973. Dans ces conditions, les dépenses <i>lato sensu</i> exécutées de la défense soviétique représentent 10,5 % du P.M.C. D'autres estimations d'origine étrangère indiquent des pourcentages plus élevés (de 20 à 25 %).</p> <p>(2) De 10 à 12 % selon les experts britanniques et français (source : « The Military Balance 1973-1974 - published for the International Institute for strategic studies »).</p>	
Chine	1973	(2) 10		
*Etats-Unis.....	1975	(3) 5,9		
*Grande-Bretagne	1974	(4) 5		
*France	1975	(7) 2,9		
<i>Nations non nucléaires :</i>				
*République fédérale allemande	1975	(5) 2,84	<p>(3) <i>Source</i> officielle américaine en 1975 : « The US budget in brief. Fiscal year 1975. Execution office of the President. Office of management and budget ». <i>Source</i> : Ministère des Finances - Estimations de la Direction de la Prévision : + 6,2 en 1974.</p>	
Portugal	1972	(6) 5,1		
Pologne	1972	(6) 4	<p>(4) <i>Source</i> : Ministère des Finances - Estimations de la Direction de la Prévision. De source officielle britannique, en raison de la situation politique de 1974, il n'y a pas eu encore de publication du budget 1974 (estimates 1974).</p>	
Tchécoslovaquie	1972	(6) 4,1		
République démocratique d'Allemagne	1972	(6) 5,3	<p>(5) D'après le Ministère des Finances, Direction de la Prévision : en 1974, le pourcentage budget militaire-P.I.B. était de 2,9 % et, en 1975, de 2,7. Le Secrétaire général de la Défense nationale, d'après une source diplomatique officielle, estime à 2,84 le rapport budget militaire 1975/P.N.B.</p> <p>(6) <i>Source</i> : « The Military Balance 1973-1974 - Chatto and Windus - London - for the International Institute for strategic studies ».</p> <p>(7) Budget de 43,8 milliards de francs et P.N.B. prévisionnel estimé à 1.496 milliards de francs (<i>Source</i> : Direction de la Prévision - P.N.B. 1973 : 1.143,8 × 109 francs. <i>A noter cependant que</i>, à la différence de certains pays, les crédits affectés aux pensions militaires et à la couverture des hausses de rémunérations au cours de l'année ne sont pas inscrits au budget de la Défense, mais couverts au budget des Charges communes. Le total des dépenses couvertes à ces titres a ainsi atteint 6.200 millions de francs en 1972 et 7.000 millions de francs en 1973, soit un supplément équivalent à environ 0,5 à 0,6 % du P.N.B.</p> <p>* Le pourcentage n'est pas définitif.</p>	
<i>Pays du Moyen-Orient :</i>				
Egypte	1972	(6) 20,2		
Syrie.....	1972	(6) 11,5		
Arabie Saoudite		8,99		
Israël	1972	(6) 18,2		

ANNEXE N° II

SECTION AIR

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1974	1975	Différence	1974	1975	Différence
	(En millions de francs)					
<i>Etudes.</i>						
51-71 Constructions aéronautiques ..	1.062	1.310	+ 248 (+ 23,3 %)	947	946	— 1 (— 0,1 %)
<i>Investissements techniques et industriels.</i>						
52-71 Constructions aéronautiques ..	99,5	101	+ 1,5 (+ 1,5 %)	102	104	+ 2 (+ 2 %)
<i>Fabrications.</i>						
53-41 Matériels du Commissariat de l'Air	118	152,5	+ 34,5 (+ 29,2 %)	106	132	+ 26 (+ 24,5 %)
53-51 Armement et munitions.....	249	304,3	+ 55,3 (+ 22,2 %)	165	194	+ 29 (+ 17,6 %)
53-52 Matériels au sol	135	138	+ 3 (+ 2,2 %)	100	107	+ 7 (+ 7 %)
53-71 Electronique	604	680,4	+ 76,4 (+ 12,6 %)	480	440	— 40 (— 8,3 %)
53-72 Matériel aérien	2.900	2.861,9	— 38,1 (— 1,3 %)	2.139	2.270,9	+ 131,9 (+ 6,2 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-61 Travaux et installations	325,2	375,5	+ 50,3 (+ 15,5 %)	294	310	+ 16 (+ 5,4 %)
54-62 Acquisitions immobilières	2	4	+ 2 (+ 100 %)	2	8	+ 6 (+ 300 %)
Totaux	5.494,7	5.927,6	+ 432,9 (+ 7,9 %)	4.335	4.511,9	+ 176,9 (+ 4,1 %)

ANNEXE N° III

SECTION FORCES TERRESTRES

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRE	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1974	1975	Différence	1974	1975	Différence
	(En millions de francs)					
<i>Etudes.</i>						
51-71 Matériels d'armement	490,7	578,9	+ 88,2 (+ 18 %)	421,8	470	+ 48,2 (+ 11,4 %)
<i>Fabrications.</i>						
53-41 Habillement, campement, couchage, ameublement	410	510,4	+ 100,4 (+ 24,5 %)	317,5	385	+ 67,5 (+ 21,3 %)
53-71 Fabrications d'armement	3.367,6	3.441,7	+ 74,1 (+ 2,2 %)	2.652	2.867	+ 215 (+ 8,1 %)
53-91 Matériels divers	125,3	134,7	+ 9,4 (+ 7,5 %)	127,2	131	+ 3,8 (+ 3 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-51 Infrastructure des services	75,1	88,7	+ 13,6 (+ 18,1 %)	89	98	+ 9 (+ 10,1 %)
54-61 Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement..	591,6	710,7	+ 119,1 (+ 20,1 %)	435,5	485	+ 49,5 (+ 11,4 %)
54-62 Acquisitions immobilières.....	20	21	+ 1 (+ 5 %)	17	15	— 2 (— 11,8 %)
Totaux	5.080,3	5.486,1	+ 405,8 (+ 8 %)	4.060	4.451	+ 391 (+ 9,6 %)

ANNEXE N° IV

SECTION MARINE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1974	1975	Différence	1974	1975	Différence
	(En millions de francs)					
<i>Etudes.</i>						
51-71 Armement et prototypes	512,1	581,8	+ 69,7 (+ 13,6 %)	377,6	473,7	+ 96,1 (+ 25,4 %)
<i>Fabrications.</i>						
53-41 Habillement, couchage, casernement	56,2	75,9	+ 19,7 (+ 35 %)	56,6	78	+ 21,4 (+ 37,8 %)
53-51 Aéronautique navale - Matériel de série	767,3	1.083,7	+ 316,4 (+ 41,2 %)	412	323	— 89 (— 21,6 %)
53-61 Equipement des transmissions.	48	54,4	+ 6,4 (+ 13,3 %)	37,4	46,5	+ 9,1 (+ 24,3 %)
53-71 Constructions neuves de la flotte	2.306,9	2.273,8	— 33,1 (— 1,4 %)	1.976,5	2.054,7	+ 78,2 (+ 4 %)
53-72 Munitions et engins	464,4	512,5	+ 48,1 (+ 10,4 %)	337	388,2	+ 51,2 (+ 15,2 %)
53-73 Equipement militaire	90,7	99,2	+ 8,5 (+ 9,4 %)	88	58,8	— 29,2 (— 33,2 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-41 Commissariat de la Marine....	9,6	12,5	+ 2,9 (+ 30,2 %)	9,7	13,8	+ 4,1 (+ 42,3 %)
54-51 Bases de l'aéronautique navale.	27,3	27,7	+ 0,4 (+ 1,5 %)	28,2	26,8	— 1,4 (— 5 %)
54-61 Travaux maritimes	121,4	151,8	+ 30,4 (+ 25 %)	75	128	+ 53 (+ 70,7 %)
54-62 Acquisitions immobilières	1,7	0,5	— 1,2 (— 10,6 %)	1	1,2	+ 0,2 (+ 20 %)
Totaux	4.405,6	4.873,8	+ 468,2 (+ 10,6 %)	3.399	3.592,7	+ 193,7 (+ 5,7 %)

ANNEXE No V

SECTION GENDARMERIE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT		
	1974	1975	Différence	1974	1975	Différence
	(En millions de francs)					
<i>Fabrications.</i>						
53-51 Matériel	200,6	201	+ 0,4	206,2	208,9	+ 2,7 (+ 13,1 %)
53-52 Habillement, couchage, ameublement	15,7	16,3	+ 0,6 (+ 3,8 %)	14,9	22	+ 7,1 (+ 47,6 %)
<i>Infrastructure.</i>						
54-51 Infrastructure. — Acquisitions immobilières	305	359,1	+ 54,1 (+ 17,7 %)	226,9	238,5	+ 11,6 (+ 5,1 %)
Totaux	521,3	576,4	+ 55,1 (+ 10,6 %)	448	469,4	+ 21,4 (+ 4,8 %)